



Conseil "AGRICULTURE" **Bruxelles, le 17 mai 2016**

Lors de sa session, le Conseil examinera exclusivement des questions relatives à l'agriculture. Il entamera ses travaux à 10 heures, le mardi 17 mai 2016, et sera présidé par M. Martijn van Dam, ministre néerlandais de l'agriculture.

*Les ministres auront d'abord un échange de vues sur le rapport entre **agriculture et climat**, à la lumière de l'accord de Paris de décembre 2015. Ils auront l'occasion de donner leur point de vue sur la mise en œuvre de cet accord et sur le rôle de l'agriculture dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Les commissaires Arias Cañete et Hogan participeront au débat.*

*Le Conseil aura ensuite un échange de vues sur les derniers développements intervenus en ce qui concerne le **bien-être animal**. Plus précisément, la discussion portera sur les résultats de la deuxième enquête Eurobaromètre à ce sujet, sur les conséquences à en tirer pour la politique future de l'UE, et sur la mise en place d'une plateforme de l'UE sur le bien-être animal et son programme de travail éventuel.*

*Sous les points "Divers", la délégation tchèque fera part de ses préoccupations concernant le **double standard pour la qualité des denrées alimentaires** sur le marché commun de l'UE.*

*Le Conseil sera informé de l'état d'avancement et des prochaines étapes de la **simplification** de la politique agricole commune (PAC). Le débat portera principalement sur les paiements directs et les mesures de marché, à l'exception de l'écologisation.*

*Le Conseil examinera en outre l'**évolution de la situation sur les marchés agricoles**, notamment dans les secteurs des produits laitiers, de la viande porcine et des fruits et légumes, ainsi que la mise en œuvre de l'ensemble de mesures de marché arrêté en faveur des agriculteurs européens lors de la session du Conseil tenue en mars. Un certain nombre de points "Divers" concernant les difficultés que connaît actuellement le secteur laitier et la situation sur les **marchés des produits de base** ainsi que les effets des gelées et de la **neige tardives**, seront examinés en même temps que la situation des marchés.*

*Sous "Divers", les ministres auront en outre l'occasion d'être informés sur les résultats de la récente **réunion des ministres de l'agriculture du G7, les négociations sur le TTIP et autres négociations commerciales internationales, la protection des indications géographiques dans le cadre des négociations commerciales** et l'incidence de la **directive relative aux plafonds d'émission nationaux** sur le secteur agricole.*

Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session (vers 19 h 00).

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion"(MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

* * *

AGRICULTURE

Agriculture et climat

Les ministres auront un échange de vues sur le rapport entre agriculture et climat, à la lumière de l'accord de Paris de décembre 2015 (doc. [8772/16](#)). Ils auront l'occasion de donner leur point de vue sur la mise en œuvre de cet accord, sur le rôle de la bioéconomie, et sur la manière d'intégrer l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) dans les objectifs en matière de changement climatique sans mettre en péril la production alimentaire.

L'accord de Paris sur les changements climatiques a été adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP21. L'UE s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, d'ici 2030, d'au moins 40 % par rapport au niveaux de 1990. Pour ce qui est des secteurs qui ne relèvent pas du système d'échange de quotas d'émission (SEQUE), dont l'agriculture, la Commission mène actuellement des travaux sur l'UTCATF et la décision relative à la répartition de l'effort, l'objectif étant de présenter des propositions législatives vers la mi-2016.

Bien-être animal

Le Conseil sera informé par la Commission et aura un échange de vues sur les résultats de la deuxième enquête Eurobaromètre sur le bien-être animal, sur les conséquences à en tirer pour la politique future de l'UE, et sur la mise en place d'une plateforme de l'UE sur le bien-être animal et son programme de travail éventuel (doc. [8410/16](#)). Les ministres seront invités à formuler des propositions quant aux sujets dont cette plateforme devrait traiter.

Le Conseil avait déjà abordé la question de la plateforme de l'UE sur le bien-être animal lors de sa session de février 2016 et s'était déclaré largement favorable à sa mise en place.

Simplification de la politique agricole commune

Le Conseil sera informé de l'état d'avancement et des prochaines étapes de la simplification de la politique agricole commune (PAC). Le débat portera essentiellement sur les paiements directs et les mesures de marché, à l'exception de la composante écologique, qui sera examinée séparément par le Conseil en juin 2016 (doc. 8592/16). La Commission devrait présenter ses initiatives actuelles et futures, dans le prolongement des conclusions du Conseil sur la simplification de la PAC (doc. [8485/15](#)).

La simplification de la PAC s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale suivie par l'UE pour rationaliser et limiter dans la mesure du possible sa législation. Dans ce contexte, les institutions de l'UE ont décidé d'examiner ce dont il a été convenu dans le cadre de la dernière réforme de la PAC et de proposer des améliorations réalisables à court et à moyen terme.

En mai 2015, le Conseil a adopté des conclusions sur cette question, dans lesquelles il a souligné que la mise en œuvre de la PAC devait davantage tenir compte des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Il a également rappelé les grands principes à respecter dans ce processus:

- conserver les objectifs ainsi que les principaux éléments de la PAC réformée;
- assurer une saine gestion financière des fonds de l'UE;
- mettre l'accent sur les domaines dans lesquels tant les acteurs chargés de la mise en œuvre de la PAC que les bénéficiaires de celle-ci en tireraient le plus grand avantage;
- rendre la législation plus claire et plus cohérente.

Dans ses conclusions, le Conseil recommande que l'accent à court terme porte sur la révision des actes délégués et des actes d'exécution de la PAC réformée. À plus long terme, il conviendrait de consentir également des efforts de simplification en ce qui concerne les actes de base.

Situation du marché

La Commission communiquera au Conseil des informations actualisées sur l'évolution de la situation dans les secteurs agricoles actuellement confrontés à des difficultés particulières, notamment les secteurs des produits laitiers, de la viande porcine et des fruits et légumes (doc. [8803/16](#)). La Commission sera par ailleurs invitée à fournir des informations sur la mise en œuvre de l'ensemble de mesures de marché qui a été arrêté par le Conseil lors de sa session du 14 mars.

Un certain nombre de points "Divers" concernant les effets des gelées et de la neige tardives, les difficultés que connaît actuellement le secteur laitier et la situation sur les marchés des produits de base seront examinés en même temps que la situation des marchés (voir ci-dessous).

Le 14 mars 2016, les ministres ont évoqué les difficultés que connaissent les agriculteurs européens dans certains secteurs et sont convenus avec la Commission de prendre en temps voulu des mesures décisives pour compléter l'ensemble de mesures destinées à lutter contre la crise adoptée en septembre 2015.

À l'issue de cette session, le président du Conseil a tiré une série de conclusions sur la situation du marché et les mesures de soutien (doc. [7108/16](#)) et a chargé le Comité spécial Agriculture d'assurer le suivi des nouvelles mesures et initiatives afin d'en faciliter la mise en œuvre rapide et effective. Par ailleurs, les ministres suivent de près l'évolution de la situation sur les marchés.

Le sujet devrait faire l'objet d'un nouveau débat lors de la session du Conseil du mois de juin.

DIVERS

Double standard pour la qualité des denrées alimentaires sur le marché commun de l'UE

À la demande de la délégation tchèque, les ministres débattront des denrées alimentaires qui sont commercialisées sur le marché commun de l'Union européenne sous la même marque, mais dont le contenu et la qualité diffèrent selon les États membres (doc. [8754/16](#), <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13807-2015-INIT/en/pdf>).

La question du double standard pour la qualité des denrées alimentaires a été examinée récemment lors de la réunion des ministres de l'agriculture des pays du groupe de Visegrad élargi qui s'est tenue à Prague, le 29 avril 2016. À cette occasion, les participants ont souligné qu'il était nécessaire de trouver une solution au niveau européen dans l'objectif clair de protéger les consommateurs.

Crise du marché laitier

À la demande de la délégation croate et dans le cadre du débat plus large sur la situation du marché, les ministres examineront la situation particulière du secteur laitier (doc. 8789/16) et l'éventuelle nécessité d'introduire des mesures supplémentaires dans la politique agricole commune.

Situation des marchés des produits de base (résultats de la réunion du groupe Visegrad élargi) (Prague, 29 avril 2016)

Les membres du groupe de Visegrad et la Bulgarie, la Roumanie, la Slovénie et l'Autriche présenteront au Conseil les résultats des travaux du groupe de Visegrad élargi ainsi que leur déclaration commune sur la situation des marchés des produits de base (doc. [8676/16](#)). Ce point sera examiné conjointement avec les autres dans le cadre du débat plus large sur la situation du marché.

Domages agricoles dus aux gelées et à la neige tardives

Les délégations autrichienne, slovène et slovaque présenteront aux délégations des informations sur les effets des gelées et de la neige tardives sur la production agricole de leurs pays (doc. 8788/16).

Réunion des ministres de l'agriculture du G7 (Niigata, Japon, les 23 et 24 avril 2016)

La Commission informera les ministres du résultat de la réunion des ministres de l'agriculture du G7 qui s'est tenue en avril dernier, au Japon (doc. [8660/16](#)).

Les sommets du G7 réunissent le Japon, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Canada, ainsi que les présidents du Conseil européen et de la Commission européenne.

La réunion d'avril était seulement la deuxième à être organisée au niveau des ministres de l'agriculture du G7, après celle qui a eu lieu en 2009 sous la présidence italienne, et s'est tenue en réaction à la crise des prix des denrées alimentaires. Les principaux thèmes proposés par le Japon en vue de cette réunion étaient: la dynamisation des zones rurales et l'augmentation des revenus des agriculteurs, l'amélioration de la productivité agricole et de la capacité d'approvisionnement alimentaire, et le développement d'une agriculture, d'une sylviculture et d'une pêche durables.

L'Italie, qui exercera la prochaine présidence du G7, devrait inscrire la mise en œuvre de la déclaration de Niigata dans son programme.

Négociations relatives au TTIP et autres négociations commerciales internationales

À la demande de la délégation autrichienne (doc. [8629/16](#)), la Commission sera invitée à informer les ministres sur l'état d'avancement des négociations relatives aux accords de libre-échange, et notamment le 13^e cycle de négociations sur le TTIP.

En ce qui concerne les négociations relatives au TTIP, le 13^e cycle de négociations s'est déroulé le 29 avril 2016 et un autre cycle devrait être organisé avant les congés d'été, probablement en juillet. Les deux parties affirment vouloir conclure les négociations d'ici la fin de 2016.

Le Conseil s'est penché sur la question lors de sa session du 11 avril 2016, à l'occasion de laquelle un groupe de délégations a fait part de sa préoccupation au sujet des négociations relatives aux ALE et demandé que les ministres de l'agriculture y soient plus étroitement associés (doc. [7629/16](#)).

Protection des indications géographiques dans le cadre des négociations commerciales internationales

La délégation grecque informera les ministres de la nécessité de défendre les appellations d'origine protégée (AOP) contre la concurrence déloyale dans le cadre des négociations commerciales internationales et de la nécessité d'associer plus étroitement les ministres de l'agriculture à ces négociations (doc. 8790/16). Ce point sera examiné conjointement avec l'autre point "Divers" sur les négociations relatives au TTIP et les autres négociations commerciales internationales.

Directive sur les plafonds d'émission nationaux (PEN) et secteur agricole

La délégation polonaise exprimera ses préoccupations concernant les négociations relatives à la directive sur les PEN (doc. 7946/16), en mettant plus particulièrement l'accent sur la réduction des émissions d'ammoniac et l'impact qu'elle pourrait avoir sur les agriculteurs de l'UE.

La proposition de directive concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques a été présentée au Conseil et au Parlement européen (PE) le 20 décembre 2013 (doc. [18167/13](#)). La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du PE a adopté ses amendements le 28 octobre 2015 (doc. [13347/15](#)), et le Conseil "Environnement" a arrêté une orientation générale le 16 décembre 2015 (doc. [15401/15](#)).

Des trilogues ont lieu en vue de parvenir à un accord en première lecture avant la fin de la présidence néerlandaise.
